



VILLE DE ROQUEFORT DES CORBIÈRES
REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Roquefort des Corbières

ARRÊTÉ

**d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Roquefort des Corbières**

Le maire de Roquefort des Corbières,

Vu la déclaration préalable présentée le 13 mars 2023 par Monsieur SEDDA Rolando-5 bis av de Montpezat – 11540 Roquefort des Corbières et enregistrée par la mairie de Roquefort des Corbières sous le numéro DP0113222300017 – D 1727

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le PLU approuvé le 10 novembre 2005 modifié le 3 juin 2007, le 14 septembre 2011, le 3 décembre 2012, le 18 juillet 2014, 20 juin 2016, rendu exécutoire le 21 juin 2017, révisé le 25 octobre 2007, le 2 septembre 2008 et le 18 juin 2018 - Zone 3U

- La parcelle se situant en zone PPRI2 la piscine doit être au niveau du terrain naturel

ARRÊTE

Article unique

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Fait à Roquefort des Corbières
Le 20 mars 2023

Pour le maire, l'adjoint délégué



Jackie BOULAIN

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.